

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



**BNY MELLON**  
INVESTMENT MANAGEMENT

## Responsible Horizons Euro Corporate Bond Fund

PART EURO A (ACC.) (ISIN: IE00BKWGFC26)

un compartiment de BNY Mellon Global Funds, plc. Ce compartiment est géré par BNY Mellon Fund Management (Luxembourg) S.A.

### Objectifs et politique d'investissement

#### OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

Générer un rendement total constitué d'un revenu et d'une croissance du capital en investissant principalement dans une vaste gamme de titres de créance et apparentés ainsi que d'instruments financiers dérivés apparentés, tout en tenant compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).

#### POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

##### Le Fonds :

- investira principalement (c.-à-d. au moins 70 % de la Valeur liquidative (VL) du Fonds) dans des titres de créance (p. ex. des obligations) et apparentés libellés en euros ;
- investira la majorité de ses actifs (c.-à-d. au moins 51 % de la VL du Fonds) dans des titres de créance d'entreprises de qualité investment grade, à taux fixe ou variable (p. ex. des obligations émises par des sociétés dont la note de crédit minimum est de BBB- au moment de l'achat, selon Standard & Poor's, Moody's Investor Services, Fitch Ratings ou une agence de notation reconnue équivalente) ou non notés s'ils sont jugés de qualité équivalente par le Gestionnaire de portefeuille ;
- filtrera et exclura certains instruments et émetteurs en utilisant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour créer un univers d'investissement réduit, optimisé ESG. Les critères ESG incluent l'approche des droits du travail et de l'impact environnemental. Au sein de cet univers d'investissement, le Gestionnaire de portefeuille effectue une réallocation positive vers les émetteurs ESG les mieux notés ;
- investira dans des émetteurs et des obligations dont le Gestionnaire de portefeuille estime qu'ils ont un impact ESG positif et qu'ils visent une empreinte carbone inférieure à celle de l'Indice de référence ;
- investira dans des dérivés (instruments financiers dont la valeur est dérivée d'autres actifs) afin de contribuer à réaliser l'objectif d'investissement du Fonds. Le Fonds utilisera également des dérivés aux fins de réduire le risque ou les coûts ou de générer du capital ou des revenus supplémentaires ; et
- promouvra des caractéristiques environnementales et sociales au titre de l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de finance durable (« SFDR »).

##### Le Fonds peut :

- investir jusqu'à 20 % de sa VL dans des obligations assorties de notes de crédit faibles (c.-à-d. BB+ ou inférieure selon Standard and Poor's ou une agence de notation reconnue équivalente au moment de l'achat) ;
- investir jusqu'à 10 % de sa VL dans des pays de marchés émergents, en ce compris jusqu'à 10 % dans des titres cotés ou négociés sur la Bourse de Moscou ;
- investir jusqu'à 5 % de sa VL dans des titres convertibles conditionnels (« CoCo ») ;
- investir sur une base synthétique longue et synthétique courte ; et
- détenir des niveaux élevés d'actifs liquides et quasi-liquides afin de protéger la valeur du Fonds.

#### AUTRES INFORMATIONS

**Indice de référence :** Le Fonds évaluera sa performance par rapport au Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return Index (l'« Indice de référence »).

Le Fonds est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire d'investissement jouit du pouvoir discrétionnaire nécessaire pour investir en dehors de l'Indice de référence sur la base de l'objectif et de la politique d'investissement. Cependant, l'Indice de référence couvrant une part importante de l'univers d'investissement, la majorité des participations du Fonds seront des composantes de l'Indice de référence. Les pondérations du portefeuille peuvent être similaires à celles de l'Indice de référence. La stratégie d'investissement limitera la mesure dans laquelle les participations du portefeuille peuvent s'écarter de l'Indice de référence et, par conséquent, la mesure dans laquelle le Fonds peut obtenir de meilleures performances que l'Indice de référence.

**Traitement des revenus :** les revenus nets tirés des investissements seront conservés par le Fonds et reflétés dans la valeur de vos actions.

**Négociation :** vous pouvez acheter et vendre vos actions du Fonds entre 9 h 00 et 17 h 00 (heure irlandaise) chaque jour ouvrable en Irlande. Les instructions reçues avant 12 h 00 se verront attribuer le prix indiqué ce jour-là. L'investissement initial minimum pour cette catégorie d'actions est de EUR 5.000.

### Profil de risque et de rendement



Nous avons déterminé la catégorie de risque et de rendement telle qu'elle est indiquée ci-dessus en appliquant une méthode de calcul conçue à partir des règles de l'UE. Étant donné qu'il existe moins de cinq ans de données de performances disponibles pour ce Fonds, cette catégorie repose sur la volatilité simulée et ne constitue pas une indication quant à la catégorie de risque et de rendement future du Fonds. La catégorie de risque et de rendement associée à ce fonds n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Même la catégorie la plus faible 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce Fonds appartient à la catégorie 3 parce que sa valeur historique simulée présente une volatilité de volatilité modérément faible. Avec un Fonds de la catégorie 3, vous avez un risque de modérément faible de perdre de l'argent, mais votre chance d'en gagner est de modérément faible.

#### L'INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT PEUT NE PAS PRENDRE PLEINEMENT EN CONSIDÉRATION LES RISQUES CI-APRÈS :

– **Risque lié à la performance/l'objectif :** La réalisation par le fonds de son objectif d'investissement n'est en aucun cas garantie.

- **Risque lié aux produits dérivés :** Les produits dérivés sont extrêmement sensibles aux changements de valeur de l'actif dont leur valeur découle. Une légère évolution de la valeur de l'actif sous-jacent peut déclencher une fluctuation plus significative de celle du produit dérivé, ce qui peut accroître le volume des pertes et des bénéfices, entraînant une fluctuation de la valeur de votre investissement. Lorsqu'il utilise des produits dérivés, le Fonds peut perdre beaucoup plus que le montant qu'il y a investi.
- **Risque de variation des taux d'intérêt et de l'inflation :** Les investissements dans des titres de marché monétaire/d'obligations sont affectés par l'évolution des taux d'intérêt et de l'inflation. Cette évolution est susceptible d'avoir un impact négatif sur la valeur des actifs du Fonds.
- **Risque lié aux notations de crédit et aux titres non notés :** Le risque de défaut des obligations dont la notation de crédit est faible ou qui ne sont pas notées est plus important. Ces investissements sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur la valeur des actifs du Fonds.
- **Risque de crédit :** Il se peut que l'émetteur d'un titre détenu par le Fonds ne paie pas des revenus ou qu'il ne rembourse pas du capital au Fonds à l'échéance.
- **Risque lié aux marchés émergents :** Les marchés émergents comportent des risques supplémentaires liés à un moindre développement des pratiques de marché.
- **Risque de liquidité du nouveau Fonds :** Ce Fonds ne devrait pas détenir d'investissements qui seraient considérés comme non

liquides ; toutefois, au cours de l'établissement du Fonds, son profil de liquidité peut évoluer.

- **Risque de contingent convertible** Les titres potentiellement convertibles (contingent convertible, CoCo) sont des titres de créance qui sont convertis en parts de capital lorsque les fonds propres de l'émetteur chutent sous un plancher prédéfini. Risque de conversion en capital à un cours d'action réduit, de réévaluation temporaire ou définitive à la baisse de la valeur du titre et/ou de cessation ou de report des paiements de coupons.
- **Risque lié à l'approche d'investissement environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) :** Le Fonds suit une approche d'investissement ESG. Cela signifie qu'il ne prend pas seulement le facteur de la performance financière en compte dans le cadre de son processus d'investissement. Une telle approche comporte le risque que la performance du Fonds soit défavorablement affectée par les restrictions imposées en matière d'exposition à certains secteurs ou

types d'investissements. Il est possible que cette approche ne reflète pas les opinions d'un investisseur donné, quel qu'il soit. En outre, en adoptant une approche d'investissement ESG, le Fonds est dépendant des informations et des données de tiers (qui peuvent inclure des fournisseurs de rapports de recherches, de filtrages, de notations et/ou d'analyses, tels que les fournisseurs d'indices et les consultants). Ces informations ou données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou incohérentes.

- **Risque de contrepartie :** L'insolvabilité d'une institution qui fournit des services tels que la conservation d'actifs ou agissant comme une contrepartie par rapport aux produits dérivés ou à d'autres arrangements contractuels peut exposer le Fonds à des pertes financières.

Une description exhaustive des facteurs de risque figure dans le Prospectus à la section intitulée « Facteurs de risque ».

## Frais

Les frais couvrent les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

### FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS INVESTISSEMENT

Frais d'entrée	<b>5,00 %</b>
Frais de sortie	<b>Aucun</b>

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

### FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS SUR UNE ANNÉE

Frais courants	<b>1,04 %</b>
----------------	---------------

### FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

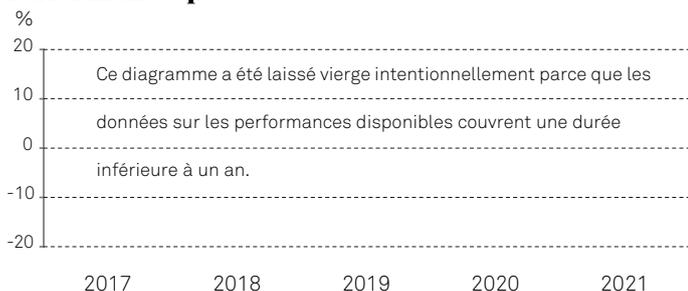
Commission de performance **Aucun**

Les frais d'entrée communiqués sont des maximums, mais il se peut que vous payiez moins. Pour connaître le niveau réel des frais d'entrée, adressez-vous à votre conseiller ou au distributeur financier.

Le montant des frais courants communiqué ici est une estimation des frais annualisés. Une estimation est utilisée parce que la catégorie de parts a été lancée pendant la période sous revue. Le rapport annuel du fonds pour chaque exercice inclura des détails sur les frais exacts engagés. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre.

La rubrique « Commissions et frais » du Prospectus contient des informations supplémentaires sur les frais.

## Performances passées



## Informations pratiques

**Documents :** Le fonds est un compartiment (partie) de BNY Mellon Global Funds, plc (« BNY MGF »), une structure faîtière composée de différents compartiments. Le présent document est spécifique au Fonds et à la catégorie d'actions mentionnés au début du présent document. Une copie du Prospectus et des rapports annuel et semestriel préparés pour la structure faîtière peut être obtenue gratuitement à l'adresse [www.bnymellonim.com](http://www.bnymellonim.com) ou auprès de BNY Mellon Fund Services (Ireland) Designated Activity Company, One Dockland Central, Guild Street, IFSC, Dublin 1, Irlande. Ces documents sont disponibles en anglais, en français, en allemand, en italien, en espagnol et en portugais.

**Prix de l'action :** le prix de l'action le plus récent et d'autres informations, notamment les modalités de l'achat et de la vente d'actions, sont disponibles sur le site internet et à l'adresse mentionnés ci-dessus. D'autres catégories de parts sont proposées par le fonds comme exposé dans le Prospectus.

**Conversion :** Les investisseurs peuvent échanger des actions du fonds contre des actions d'autres compartiments de BNY MGF à condition qu'elles remplissent les critères applicables à l'investissement dans d'autres compartiments. La rubrique « Échange et/ou conversion volontaire d'actions » du Prospectus contient des informations supplémentaires sur les échanges.

**Statut juridique :** Les actifs du fonds sont ségrégués des autres compartiments de BNY MGF et ne peuvent pas être utilisés pour

acquitter les passifs ou régler les réclamations de tout autre compartiment.

**Avertissement :** La responsabilité de BNY Mellon Fund Management (Luxembourg) S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus du fonds.

**Dépositaire :** The Bank of New York Mellon SA/NV, succursale de Dublin.

**Fiscalité :** la législation fiscale du pays dans lequel le fonds est domicilié peut affecter votre situation fiscale personnelle. Pour des renseignements plus complets, veuillez consulter un conseiller fiscal.

**Politique de rémunération :** Une description détaillée de la politique de rémunération actualisée de BNY Mellon Fund Management (Luxembourg) S.A., y compris, notamment, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés et l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, est disponible à l'adresse [www.bnymellonim.com](http://www.bnymellonim.com). Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

**Fournisseurs d'indices :** les informations complémentaires relatives aux fournisseurs d'indices sont stipulées à la rubrique « Clauses de non-responsabilité prévues par les fournisseurs d'indices de référence » du Prospectus.